



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

Vu les travaux d'aménagements et de réfection des réseaux au quartier des Condamines à Saint-Alban-sur-Limagnole qui débiteront au mois de mai 2023, réalisés par le groupement d'entreprises CASTEL/BOURRIER (Saint-Flour, Cantal et Le Malzieu-Forain, Lozère) ;

Vu que ces travaux nécessitent la réalisation de tranchées avenue de Mende à Saint-Alban-sur-Limagnole et l'utilisation d'engins de chantier ;

Vu l'avis favorable du 3 mai 2023 de l'unité technique de Saint-Chély-d'Apcher du Conseil Départemental de la Lozère ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **un rétrécissement de chaussée sera mis en place sur la voie de circulation Avenue de Mende du mercredi 10 mai 2023 au dimanche 14 mai 2023** ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier ;

Article 3 : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité ;

Article 4 : Un système d'alternat par feux tricolores, la pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par le groupement d'entreprises CASTEL/BOURRIER ;

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée au groupement d'entreprises CASTEL/BOURRIER ;

Article 6 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial ;

Article 7 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées ;

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le mercredi 3 mai 2023

Le Maire,

Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :

- Le groupement d'entreprises CASTEL/BOURRIER
- L'Unité Technique St Chély d'Apcher Conseil Départemental Lozère
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole
- Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban-sur-Limagnole